

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 25 février 2014

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation : 14 février 2014

Date d'affichage : 14 février 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq février, à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU, maire.

Présents : MM. GARENNE, Mmes PESQUET, THIÉBAUD, adjoints ; MM POUPARD, FAGOT, HELLIER, Mme LETANG, M BOUGLET, Mmes PEAN, MULLET, M. GICQUEL, Mme BEAUGER, M. ZINADER

Absents excusés : M. LEFEBVRE Adjoint, MM NOURY, HOULBERT, Mme RENOU

RENONCIATION A L'UTILISATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Adresse	N° de parcelle	Surface en m ²
rue du Mans	AC 34	611
	AC 35	446
chemin de Faneu	AC 25	516
rue de l'Épinaube	A 470p	2 121
rue de l'Épinaube	A 470p	1 658
	A 474	1 113

M. le Maire quitte la salle, M. le Premier Adjoint prend la présidence de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de 2013 dressé par Monsieur Raoul MARTEAU, Maire,

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire revient et reprend la présidence de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 25 février 2014

après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y apportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justes et régulières

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET LOTISSEMENT DE LA RUE JACQUES REBOUR

AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET CAMPING DE LA GIRONDE

AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET MUSÉE DE LA 2^{ème} GUERRE MONDIALE ROGER BELLON

AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET COMMUNE

Réunion du conseil municipal du 25 février 2014

VOTE DU BUDGET

Le conseil municipal vote le budget primitif à l'unanimité des présents comme suit :

BUDGET CAMPING – PAIEMENT D'UN BIEN EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal décide de payer à l'article 2188 du budget Camping le panneau extérieur d'affichage de prix du camping pour un montant de 91,50 € HT.

BUDGET MUSÉE – PAIEMENT D'UN BIEN EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal décide de payer à l'article 2188 du budget Musée une vitrine d'exposition pour un montant de 357,44 € TTC.

REMBOURSEMENT DE SALAIRES ET CHARGES SALARIALES DU MUSÉE A LA COMMUNE

Le conseil municipal décide que le budget Musée de la 2^{ème} guerre mondiale remboursera au budget principal à compter de 2014 :

- les salaires et charges :
 - de l'adjoint du patrimoine permanent à hauteur de 15/28èmes,
 - des adjoints du patrimoine saisonniers en totalité,
 - de l'argent chargé de l'entretien du musée à hauteur de 6 h hebdomadaires,
- les services extérieurs entretenant le musée ponctuellement,
- les frais de déplacement de l'adjoint du patrimoine,
- l'indemnité kilométrique forfaitaire de l'adjoint du patrimoine,
- l'indemnité au régisseur.

TARIFS ASSAINISSEMENT AU 1^{er} AVRIL 2014

Le Conseil Municipal fixe la redevance assainissement pour l'année 2014 à :

- 60 € pour l'abonnement à compter du 1^{er} avril 2014, qui sera facturé au 1^{er} semestre 2014,
- 1.22 € le m³ consommé entre le relevé 2014 et le relevé 2015, qui sera facturé au 2^{ème} semestre 2015.

Il maintient le droit de raccordement au réseau à 1 000 €.

Il maintient à 640 € le forfait pour travaux de raccordement d'un maximum de 15 mètres, exécutés par les employés communaux, hors travaux soumis à la taxe d'aménagement.

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 25 février 2014 **BUDGET ASSAINISSEMENT – INTEGRATION DE FRAIS DE RECOLLEMENT**

Le conseil municipal décide d'intégrer à l'article 2158 sous n° d'actif 51 (réseau d'assainissement rues de Neuvy et Cures) les frais de recollement de plans des rues de Neuvy et de Cures d'un montant de 4 604,60 €, inscrits en 2013 à l'article 203 sous numéro d'actif 59 du budget assainissement.

Cette intégration a été prévue au budget primitif en opérations patrimoniales aux articles 203 et 2158.

BUDGET COMMUNE – INTEGRATION DE FRAIS D'INSERTION

Le conseil municipal décide d'intégrer à l'article 2151 sous n° d'actif 77 les frais d'insertion du marché de voirie 2012 inscrits en 2012 à l'article 2033 de l'opération 40 sous numéro d'actif 77-2033-2012 pour un montant de 180 €.

Cette intégration a été prévue au budget primitif en opérations patrimoniales aux articles 2033 et 2151.

BUDGET COMMUNE – AMORTISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur 10 ans les frais de modification du PLU (n° inventaire 566 et 718) pour un montant de 35 897.66 €.

UBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS ET PERSONNES DE DROIT PRIVÉ- COMPLÉMENT

En complément à la délibération du 28 janvier 2014, le Conseil municipal vote les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, imputées à l'article 6574 du budget 2014, comme suit :

Article 6574 Subventions de fonctionnement aux Assos et autres Personnes de droit privé dont :	11 283
Enseignement - Formation	6 783
Maison familiale Rurale de Coulans sur Gée	120
Ogec St Joseph (cantine)	6 513
Lycée Paul Scarron de Sillé le Guillaume (pour voyage scolaire d'une élève de Conlie au Burundi en échange d'une séance publique de conférence)	150
Sport	4 500
<i>pour fonctionnement</i>	<i>4 500</i>
Union Sportive de Conlie	4 500

VENTE DE TERRAIN A SARTHE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 20130910-03 du 10 septembre 2013 le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec Sarthe Habitat pour la construction de 6 logements locatifs dans le lotissement de la rue Jacques Rebour.

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 25 février 2014

La convention précisait que la commune vendrait la parcelle viabilisée 15 € à Sarthe Habitat.

La division des parcelles étant maintenant réalisée, le conseil municipal décide de vendre à Sarthe Habitat la parcelle D379 d'une surface de 1 820 m² conformément aux termes de la convention et suivant la délibération 20130910-03.

VENTE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'UNE PARCELLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS

Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 avril 2010.

L'emplacement du terrain pressenti pour le projet de construction d'un centre de secours impliquant la Communauté de Communes, le Conseil Général et le SDISS, évoqué le 27 avril 2010, ayant été modifié, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération.

- Considérant que le terrain pressenti, parcelle D386, d'une surface de 2 331 m², issu de la parcelle D264, convient aux différents partenaires de l'opération et que le plan d'occupation du sol autorise une telle construction ;
- Considérant que la commune a acquis cette parcelle en 2006 pour le prix de 4,70 € le m² ;
- Considérant enfin que la commune a viabilisé ce secteur pour le lotissement Jacques Rebour et que les travaux et participations (assainissement, gaz, électricité, téléphone) serviront aussi à la viabilisation du centre de secours,

le Conseil municipal :

- décide de vendre la parcelle concernée à la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise au prix de 4,70 € le m², soit 10 955,70 €, tous frais annexes restant à la charge de l'acquéreur ;
- charge Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire de signer tous documents afférents à cette vente.

CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRÉCAIRE

Le conseil municipal décide de louer gratuitement et à titre précaire le jardin communal récemment acquis, cadastré AB 134, d'une surface de 130 m², situé derrière l'école publique primaire 22 rue du Docteur Répin, à la personne qui entretenait déjà ce jardin, et charge M. le Maire de signer une convention d'occupation à titre précaire avec cette personne.